



Direction de la Mauricie-Centre-du-Québec

TR-099

PONT SITUÉ SUR LA ROUTE DE LA GAMACHE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

LE MINISTÈRE IMPOSE DE NOUVELLES RESTRICTIONS QUANT AUX LIMITES DE CHARGES PERMISES

Trois-Rivières, le 18 avril 2019 – À la suite d'une évaluation de capacité concernant le pont situé sur la route de la Gamache, au-dessus de la rivière des Saults, à Sainte-Brigitte-des-Saults (P-05287), le ministère des Transports se voit dans l'obligation d'imposer de nouvelles mesures restrictives.

Dorénavant, les limites de charges maximales sont de 22, 36 et 46 tonnes.

Il est demandé de **respecter ces nouvelles mesures**. Elles permettront de protéger certains éléments de la structure contre une dégradation prématurée.

Le Ministère remercie les usagers de la route pour leur collaboration. Afin de planifier adéquatement vos déplacements, informez-vous sur les entraves en cours et à venir en consultant le <u>Québec 511</u>. Pour la sécurité des usagers de la route et celle des travailleurs, le respect de la signalisation en place est essentiel.

Consulter le <u>Répertoire des limitations de poids</u> concernant les structures sur le site du Ministère Si vous ne désirez plus recevoir les communiqués **pour cette municipalité**, svp, aviser par courriel à l'adresse suivante : dmcqcommunication@transports.gouv.qc.ca

- 30 -

INFORMATION: Mariepier Tremblay, technicienne en information, 819 371-6896

SOURCE: Simon Racine, étudiant en logistique et transport